Image not found or type unknown

# réclamation heures supplémentaires

Par **bobine33**, le **13/10/2011** à **23:19**

Bonjour ,

je travaille depuis 4 ans dans l'industrie sur un poste de responsable ( ETAM ) , dans mon contrat de travail ma rémunération est basée sur un salaire forfaitaire de 152,20 par mois . Hors depuis 4 ans je fais en moyenne 175 heures par mois , et j'ai 13 jours de RTT par an qui ne sont marqués nul part sur mon contrat et qui ne couvre pas totalement mes heures. Aujourd'hui je voudrais récupéré ces heures et mes questions sont les suivantes :

- mon employeur peut-il me refuser l'accès et la photocopie des feuilles de pointages journaliers qui pourraient me servir de preuves ?

- si je demande l'ouverture d'un CET , est ce que celui-ci peut avoir un effet rétroactif ? si oui , sur combien de temps ?

En vous remerciant pour vos réponses .

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/10/2011** à **11:01**

Bonjour,
C'est curieux ce forfait de 152,20 h par mois...
Si vous n'avez pas pris la précaution de garder une preuve de vos horaires effectués, cela risque de compliquer les choses même si ce n'est pas plus à la salariée qu'à l'employeur de prouver le temps de travail effectif...
Vous pourriez éventuellement recevoir de l'aide de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés